

DEC140020DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (Délégation Paris Michel-Ange)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 portant délégation de signature (Délégation Paris Michel-Ange) ;

Vu la décision n°DEC140019DAJ portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est inséré dans la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 un article 3 bis ainsi rédigé :

« **Art. 3 bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visée à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, ainsi qu'aux articles 2 et 3, dans la limite de ses attributions. »

Art. 2. – A l'article 4 de la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 susvisée, après les termes : « « Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, » sont ajoutés les termes : « et de M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale,».

Art. 3. – A l'article 5 de la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 susvisée, après les termes : « « Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, » sont ajoutés les termes : « de M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale,».

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1 janvier 2014

Alain Fuchs